



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

Mars 2024

Vers une amélioration du dialogue social ?

Cher(e)s collègues,

Vous le savez, de novembre 2023 à mars 2024, les syndicats **FO**, **CGT TM** et **CCAS** et **UNSA** ont pris la décision inédite de ne plus participer aux instances de dialogue social : cette Intersyndicale représente près de 70% des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles.

Pourquoi une telle prise de position de boycott des instances face au « monologue social » ?

L'intersyndicale était déterminée à dénoncer notamment :

- Les trop nombreux **manquements à la réglementation**,
- Le **non-respect** par la Collectivité **des engagements pris et des décisions votées** lors des instances,
- La **consultation tardive** des syndicats à la fin des phases finales des projets de réorganisation,
- La **difficulté**, pour les Organisations Syndicales, à **obtenir des réponses écrites** de l'Administration, rendant donc impossible une communication fiable et formelle vers les agents.

Pour surmonter ce blocage et renouer un dialogue social réel et constructif, plusieurs échanges par écrit et rencontres ont eu lieu entre l'Intersyndicale et la DG RH.

Face à la nécessité d'ajustements de méthode, le Directeur Général des Services et la DG RH ont exprimé leur « *volonté sincère de consulter les organisations syndicales pour alimenter les processus de décision au sein de nos collectivités et de vous laisser pour cela une vraie marge de discussion* ».

En vue de cet objectif, un agenda social pour 2024 est en cours de co-construction, permettant à tous les acteurs du dialogue social d'avoir de la visibilité sur les grands sujets à discuter en amont des arbitrages.

Aussi, nous trouvons primordial de vous faire part des réponses apportées par l'Administration **aux principaux sujets** portés par l'Intersyndicale (voir au verso) et donc de notre **retour en instances**.

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

SUJET PORTÉ PAR L'INTERSYNDICALE	RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION
<p>CITIS (Congés pour Invalidité Temporaire Imputable au Service) : non-respect depuis plusieurs années des délais réglementaires de 4 mois maximum pour la reconnaissance des accidents de service.</p>	<p>La DG RH affiche une volonté <i>“d’accélérer les délais de réponse”</i> afin de <i>“respecter les délais réglementaires d’instruction et sécuriser au maximum les agents concernés par ces procédures”</i>. Elle accepte l’ouverture d’un groupe de travail pour présenter les évolutions du fonctionnement du service.</p>
<p>Absence du DUERP (Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels), permettant d’identifier et donc de prévenir les risques liés aux postes de travail. Ce document est obligatoire depuis... 2013 !!!</p>	<p>Le DUERP est en cours d’élaboration ; mais la fixation d’une date limite pour la formalisation de cet outil est à fixer.</p>
<p>Les LDG (Lignes Directrices de Gestion) votées en CST en 2021 prévoient une réunion entre la DGRH et les représentants du personnel élus en CAP pour discuter chaque année des dossiers de promotion interne et d’avancement de grade ; mais l’Administration a toujours refusé de la tenir.</p>	<p>La DG RH fournira aux syndicats un rétro-planning du processus de validation des avancements de carrière et programmera dès 2024 une réunion avec les élus en CAP, avant la Commission de validation présidée par l’élu au personnel et composée des membres du comité de Direction Générale.</p>

MARGES DE DISCUSSIONS

SUJET PORTÉ PAR L'INTERSYNDICALE	RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION
<p>Sur les sujets massifs et complexes tels par exemple la rémunération, le temps de travail, les ajustements significatifs de l’organisation des directions et services, les seules réunions d’information un mois avant le CST ne peuvent pas faire office de « consultation des syndicats ».</p>	<p>Pour parvenir à un dialogue social constructif, un calendrier précis fixera les CST annuels et des réunions intermédiaires, en plus des temps dits « préparatoires » à l’instance, avec la DG RH ou les directions et DG pour associer très en amont les syndicats.</p>
<p>Suppression arbitraire de certaines ASA (Autorisations Spéciales d’Absence) pour événements familiaux, sans discussion avec les OS.</p>	<p>L’intersyndicale a fait parvenir à la DG RH la liste détaillée des ASA concernées par les suppressions. La DG RH accepte l’ouverture d’un groupe de travail sur ce sujet.</p>
<p>Congés bonifiés : l’Administration refuse arbitrairement toute demande de congés bonifiés.</p>	<p>La DG RH accepte l’ouverture d’un groupe de travail sur ce sujet.</p>

